

FICHE 11 : Maisons d'accueil spécialisées (MAS) en Pays de la Loire

Récapitulatif des structures ayant renseigné les indicateurs sur le CA 2007

	Nombre d'établissements ou services	Capacité autorisée	Nombre de personnes accueillies	Nombre d'ETP	Capacité moyenne *
Loire-Atlantique	7	402	508	457	57
Maine-et-Loire	7	236	281	254	34
Mayenne	5	140	143	179	28
Sarthe	7	326	378	420	47
Vendée	3	118	120	137	39
Total région	29	1 222	1 430	1 447	42

* capacité autorisée/nombre d'établissements ou services

1 - répartition des populations par âges

Niveau des indicateurs		16-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-54 ans	55-59 ans	60-75 ans	plus de 75 ans	total
REGION	moyenne	0,3%	7,7%	12,8%	11,2%	15,2%	14,5%	26,2%	8,2%	3,8%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	4,8%	10,7%	9,4%	14,3%	13,4%	21,4%	8,0%	0,0%	0,0%	
Loire-Atlantique	moyenne	0,6%	7,2%	15,4%	11,9%	13,9%	16,5%	23,0%	8,6%	2,9%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	5,7%	21,4%	11,6%	14,3%	14,3%	21,4%	8,3%	0,0%	0,0%	
Maine-et-Loire	moyenne	0,0%	9,6%	17,4%	10,3%	14,6%	13,5%	25,6%	5,3%	3,6%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	16,7%	8,3%	11,1%	8,8%	16,7%	4,3%	0,0%	0,0%	
Mayenne	moyenne	0,7%	4,2%	3,5%	13,3%	23,1%	13,3%	27,3%	8,4%	6,3%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	3,3%	3,3%	3,3%	14,3%	13,9%	14,3%	13,3%	7,5%	0,0%	
Sarthe	moyenne	0,3%	9,0%	9,3%	9,5%	14,0%	12,2%	31,5%	10,3%	4,0%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	7,5%	7,8%	9,4%	14,1%	9,7%	23,8%	10,0%	0,0%	0,0%	

2 – répartition de la population par sexes

Niveau des indicateurs		hommes	femmes	total
REGION	moyenne	55,6%	44,4%	100,0%
	médiane	56,6%	43,4%	
Loire-Atlantique	moyenne	57,1%	42,9%	100,0%
	médiane	58,1%	41,9%	
Maine-et-Loire	moyenne	54,8%	45,2%	100,0%
	médiane	50,9%	49,1%	
Mayenne	moyenne	57,3%	42,7%	100,0%
	médiane	57,1%	42,9%	
Sarthe	moyenne	57,1%	42,9%	100,0%
	médiane	52,4%	47,6%	

3 - répartition des populations en fonction des déficiences primaires dans les établissements pour handicapés
(cf. annexe 1 : nomenclatures des déficiences principales)

Niveau des indicateurs		ES11	ES12	ES13	ES19	ES21	ES23	ES24	ES25	ES30	ES41	ES42	ES43	ES44	ES45	ES46
REGION	moyenne	21,2%	1,8%	0,1%	0,2%	2,7%	0,8%	9,4%	0,2%	4,9%	0,0%	0,1%	0,1%	0,7%	0,0%	0,1%
	médiane	11,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Loire-Atlantique	moyenne	15,3%	0,7%	0,2%	0,2%	0,9%	1,3%	4,2%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Maine-et-Loire	moyenne	27,4%	1,4%	0,0%	0,0%	0,5%	0,2%	12,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	médiane	30,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Mayenne	moyenne	30,7%	0,0%	0,0%	0,0%	12,0%	0,4%	10,2%	0,0%	16,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%
	médiane	20,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Sarthe	moyenne	17,2%	4,2%	0,0%	0,5%	0,3%	1,3%	7,7%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%
	médiane	8,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Niveau des indicateurs		ES51	ES59	ES61	ES62	ES63	ES64	ES65	ES66	ES67	ES70	ES80	ES90	ES99	total ES
REGION	moyenne	0,4%	0,7%	0,1%	3,6%	1,9%	1,8%	0,0%	0,0%	1,5%	12,2%	0,5%	32,6%	2,6%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	6,7%	0,0%	41,7%	0,0%	
Loire-Atlantique	moyenne	0,7%	0,0%	0,0%	2,4%	1,8%	0,4%	0,0%	0,0%	0,2%	20,0%	0,0%	43,2%	8,2%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	17,6%	0,0%	45,1%	0,0%	
Maine-et-Loire	moyenne	0,0%	0,0%	0,0%	1,6%	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	8,8%	0,0%	47,1%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	5,3%	0,0%	44,8%	0,0%	
Mayenne	moyenne	0,0%	0,0%	0,0%	0,9%	1,3%	1,8%	0,0%	0,0%	4,0%	0,9%	0,0%	19,1%	2,2%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,5%	0,0%	0,0%	10,0%	0,0%	
Sarthe	moyenne	0,0%	0,0%	0,5%	10,6%	3,4%	6,3%	0,0%	0,0%	3,2%	22,2%	0,0%	21,7%	0,3%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	30,2%	0,0%	28,1%	0,0%	

4 - indicateur d'activité *

Niveau de l'indicateur		Durée moyenne de prise en charge
REGION	moyenne	687,76
Loire-Atlantique	moyenne	976,1
Maine-et-Loire	moyenne	1 183,5
Sarthe	moyenne	405,0

* Les données incohérentes pour 5 établissements ont été retirées (dont 2 en Mayenne)

La durée moyenne de prise en charge donne le ratio de la durée cumulée des prises en charge des usagers "sortants" en jours, sur le nombre de sorties (il s'agit d'une base de référence est calendaire soit 365 jours, et non d'une base sur les jours d'ouverture de la structure). Cet indicateur permet de mesurer combien de temps – en moyenne – l'utilisateur se trouve pris en charge par l'établissement ou le service. Il est révélateur de la nature de la prise en charge des personnes accueillies et des spécialités des établissements. Il peut informer, en outre, sur les facilités ou les difficultés d'orientations des personnes. Son analyse précise celle d'autres indicateurs, principalement les indicateurs d'activité.

5 - Temps actif mobilisable

Niveau des indicateurs		TAM par rapport à la durée conventionnelle ou contractuelle de travail	Indicateur relatif à la formation
REGION	moyenne	1,046	26,4
Loire-Atlantique	moyenne	1,080	27,8
Maine-et-Loire	moyenne	1,173	29,5
Mayenne	moyenne	0,980	48,3
Sarthe	moyenne	0,952	18,7

Le temps actif mobilisable (TAM) mesure le temps de travail dans l'établissement ou le service, temps disponible auprès des usagers, temps de transport et temps de présence dans le service ou l'établissement. La référence annuelle théorique de durée du travail est égale à 1 607 heures. **L'indicateur relatif à la formation** permet d'évaluer les actions de la structure en faveur de la formation des salariés. Il est à rapprocher de l'indicateur relatif au TAM.

6 - indicateurs relatifs au personnel
(cf. définition des niveaux de qualification en annexe 2)

Niveau des indicateurs		qualification du personnel							Indicateur de vieillesse – technicité
		Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	total en %	
REGION	moyenne	3,5%	2,1%	13,1%	19,2%	49,0%	13,2%	100,0%	1,144
	médiane	2,0%	2,1%	12,1%	9,6%	55,3%	10,6%		
Loire-Atlantique	moyenne	2,1%	2,7%	13,3%	11,3%	61,3%	9,2%	100,0%	1,147
	médiane	2,3%	3,0%	14,4%	7,2%	65,7%	4,0%		
Maine-et-Loire	moyenne	2,6%	2,0%	14,7%	19,8%	46,4%	15,7%	100,0%	1,134
	médiane	2,1%	1,9%	16,4%	13,4%	45,5%	12,8%		
Mayenne	moyenne	1,9%	2,3%	10,1%	17,4%	46,0%	22,2%	100,0%	1,155
	médiane	2,0%	2,9%	9,9%	9,8%	51,6%	22,3%		
Sarthe	moyenne	6,4%	2,0%	11,4%	32,6%	31,5%	16,1%	100,0%	1,141
	médiane	1,6%	1,7%	10,5%	4,7%	42,7%	19,9%		

L'indicateur de qualification du personnel permet d'apprécier la structure de qualification des effectifs en poste dans les établissements et services. Il met en lumière les écarts de répartition entre les qualifications au sein d'une même catégorie et entre les catégories. Il informe sur le marché du travail et d'éventuelles difficultés de recrutement, ainsi que sur l'adaptation du recrutement à la spécificité de la mission.

L'indicateur de vieillesse technicité mesure le poids de l'ancienneté et de la technicité sur la masse salariale. Il permet d'apprécier, d'une part, de l'ancienneté du personnel et, d'autre part, de l'intensité du turn-over au sein des structures. L'analyse doit tenir compte de l'ancienneté de la structure. Les résultats de l'indicateur offrent une photographie de l'évolution des carrières au sein de différentes structures

7 - Indicateurs financiers - compte administratif 2007 - (en €par place)

Niveau des indicateurs		Coût de structure	Indicateur relatif à l'encadrement	Coût de prise en charge	Indicateur relatif à l'immobilier	Indicateur relatif aux soins
REGION	moyenne	21 247,7	3 297,5	26,7	4 977,7	32,7
Loire-Atlantique	moyenne	24 677,4	3 704,8	35,7	4 401,2	43,3
Maine-et-Loire	moyenne	18 162,8	3 800,6	32,5	6 164,5	25,8
Mayenne	moyenne	19 830,0	3 598,0	29,9	3 565,3	16,5
Sarthe	moyenne	20 364,6	2 460,9	19,5	6 055,9	73,8

L'indicateur de coût de structure permet d'évaluer les coûts qui ne relèvent pas directement du service à l'utilisateur (dépenses afférentes aux personnels exerçant une fonction d'encadrement + une fonction logistique et administrative + dépenses du groupe III + valorisation des locaux mis à disposition à titre gratuit) / nombre de places autorisées

L'indicateur relatif à l'encadrement mesure le poids des dépenses liées au personnel d'encadrement (y compris le personnel d'encadrement travaillant au siège social) rapporté au nombre de places autorisées. Il permet d'apprécier les différences de structures d'encadrement entre les catégories ou à l'intérieur des catégories.

Le coût de la prise en charge médico-socio-éducative vise à mesurer le coût des interventions auprès des usagers, hors les charges de structures.

L'indicateur d'immobilier mesure les dépenses liées aux infrastructures et/ou la valorisation des locaux mis à disposition à titre gratuit rapporté au nombre de places autorisées. Il convient de tenir compte dans l'analyse de la situation géographique des établissements et services.

L'indicateur relatif aux soins permet d'analyser le coût des soins dans les instituts d'éducation motrice (IEM) et les maisons d'accueil spécialisé (MAS). Il s'agit du recensement des dépenses afférentes aux personnels exerçant une fonction soins + dépenses inscrites aux comptes relatifs aux médicaments, matériel médical et honoraires, rapporté au nombre d'heure de présence effective des personnels médicaux et paramédicaux dans l'établissement.